

## RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL EL KHOMRI, LES 24 ET 31 MARS, TOUS ENSEMBLE DANS LA RUE !

Patronat et gouvernement, du haut de leur suffisance, pensaient que leur projet de destruction du droit du travail, qui nous ramènerait à la servitude pleine et entière des travailleurs, passerait sans heurts majeurs.

Une fois de plus leurs alliés syndicaux, partenaires anti-sociaux, tenants du syndicalisme d'accompagnement, se liguent avec eux pour faire leurs mauvais coups. Mais les élites du capital ne s'attendaient pas à un tel mouvement social qui a déjà, par deux fois, rassemblé plusieurs centaines de milliers de citoyens de tous âges dans tout le pays. Les quelques miettes cédées par Valls et Hollande afin d'obtenir le blanc-seing de leurs habituels alliés « syndicaux » ne suffisent pas, la contestation est puissante, y compris dans les rangs de ces organisations si « compréhensives ».

Ils ne s'attendaient pas non plus au soulèvement d'une jeunesse qu'ils pensent résignée, fataliste, et individualiste, tant ils lui ont répété à l'infini que son avenir ne serait que précarité, asservissement et que la société d'injustice sociale est un horizon indépassable. En un mot, subissez ! C'est bien une preuve que leurs esprits sont aussi vieux et passéistes que leur projet de loi rétrograde. Comment ont-ils pu croire que l'avenir peut se laisser insulter, mépriser de la sorte ? 150 000 jeunes dans les rues le 17 mars, plus encore que le 9 mars dernier, la mobilisation de la jeunesse, étudiants, lycéens,

**Le 31 mars sera un de ces jours où, par la rue, le peuple doit reprendre toute sa place.**

gagne du terrain tous les jours. De nouvelles facs, lycées se mobilisent contre l'absurdité d'un projet de loi néfaste pour la vie de toutes et tous.

Le 24 mars prochain, jour de remise du projet El Khomri au conseil des ministres, soyons à nouveau des centaines de milliers dans la rue. Toutes les formes d'actions sont envisageables pour se faire entendre, pas un mur sans affiche, pas un panneau syndical sans tract et communications, pas une entreprise où nous sommes présents sans assemblée générale. Le temps est à l'action, à l'initiative militante ! Le 31 mars sera un de ces jours où, par la rue, le peuple doit reprendre toute sa place.

Personne ne doit manquer à l'appel, les entreprises doivent avoir leurs portes closes, il ne s'agit plus d'envoyer quelques délégations pour être représentés mais d'amener le maximum de collègues, d'amis, de camarades.

C'est un effort sans précédent de convocations, d'échanges, de débats qu'il nous faut avoir pour que ce 31 mars soit le début d'une réelle offensive sociale contre la violence patronale et gouvernementale.

Pour vous aider à préparer dans toutes les entreprises, les quartiers, les cités, les mobilisations à venir, la CGT va mettre à disposition un matériel de masse dans les unions départementales et les fédérations.

La Filpac met d'ores et déjà à disposition une affiche appelant à la grève, téléchargeable sur le site, et qui sera envoyée à tous les syndicats dans les prochains jours (voir au dos). D'autres matériels de communication seront mis à disposition sur le site internet de la fédération à destination des syndicats et sections syndicales. **Notre nombre est notre force alors soyons des millions dans les rues !**

### Le 31 mars, les salariés du papier en seront !

Le 16 mars, les syndicats du papier, représentant l'ensemble des groupes et entreprise du secteur, se sont réunis pour une préparatoire à la commission paritaire « salaire » minima de branche du 17 mars. Après avoir longuement débattu de la situation des entreprises et de la politique « sociale » de celles-ci, nous avons ensemble défini les revendications de la Filpac. Toutes ont été prises à la quasi unanimité. Sauf un point, qui lui, n'a pas porté de contestation, le blocage du point 100 pour le calcul de l'ancienneté qui est bloqué depuis 2001. Sur ce point, les représentants des syndicats sont extrêmement remontés. L'unanimité des syndicats représentés s'inscrit dans toutes les démarches de la CGT et de la Filpac concernant la lutte contre la loi « travail ».

Ils prévoient tous un appel à l'arrêt du travail et une forte mobilisation pour les manifestations du 31 mars.

Ils ne sont pas dupes de la dangerosité de cette loi pour les travailleurs et surtout pour les jeunes générations à venir dans nos professions. Ils demandent son retrait et une vraie protection contre le dictat des multinationales et de la finance qui « tue » les emplois et ne pensent qu'aux dividendes à verser aux actionnaires et aux banques.

**Le 31 mars, les papetiers seront dans la rue !**

Un compte rendu de la commission paritaire sera fait et diffusé à toutes et tous. •

**filpac cgt**

*Le livre, le papier et la communication*

**NON**

**À LA LOI TRAVAIL !  
À LA PRÉCARITÉ !  
AU DÉMANTÈLEMENT  
DU CODE DU TRAVAIL !  
*TOUS UNIS, DANS  
LA RUE LE 31 MARS !***

Communication bureau fédéral © filpac cgt / 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE / Montreuil, le 21 mars 2016 **Réintégration des salariés d'Air France**

**En octobre 2015, c'étaient six salariés d'Air France qui avaient été interpellés à leur domicile afin d'être déferés au parquet, soupçonnés de « violence en réunion ».**

La CGT avait alors exprimé sa profonde indignation face à de tels procédés aussi violents qu'inquisiteurs pour ces travailleurs et leurs familles. C'est profondément choquant et pourtant révélateur de l'état d'esprit du gouvernement et du patronat envers les salariés qui luttent pour préserver leur outil de travail, défendre leur emploi et leur entreprise. Cela se situe dans un contexte de très fortes répressions syndicales avec, notamment, la condamnation à de la prison ferme d'ex salariés de Goodyear. Depuis octobre, ce sont 4 salariés qui ont été licenciés alors même que

l'Inspection du travail a refusé la validation du licenciement du délégué du personnel CGT faute de preuves. Dans ce contexte d'acharnement contre les libertés syndicales, la solidarité, valeur fondamentale de la CGT, s'est appliquée de manière concrète et le Syndicat Général du Livre et de la Communication Ecrite a proposé une solution temporaire à ces camarades afin qu'ils puissent avoir des ressources pendant qu'ils continuent de lutter pour leur réintégration. Plus que jamais, la CGT exige la levée des poursuites judiciaires et disciplinaires engagées contre les salariés incriminés et la réintégration de tous les salariés Air France et ceci doit passer, en premier lieu, par la confirmation, par la Ministre du Travail, du refus du licenciement du délégué du personnel CGT d'Air France. •



**Depuis le 9 mars, dans la rue,  
tous les syndicats de la CGT contre  
la loi travail !**

## L'Harmattan Pétition contre le licenciement de Marianne Ravaud

Après la déléguée du personnel suppléante, c'est à présent la déléguée syndicale d'Info'com-CGT qui est dans le viseur de la direction des Editions L'Harmattan qui se présente comme humaniste.

Parce qu'elle est d'ores et déjà mise à pied à titre conservatoire pour faits syndicaux ; parce qu'elle est directement menacée de sanction, pouvant aller jusqu'au licenciement – son entretien préalable aura lieu le lundi 21 mars 2016, à 10h, dans la salle des délégués du personnel, au 16, rue des Ecoles, Paris V ; parce qu'avant même cet entretien, et depuis l'élection en juin 2013 des représentants du personnel dans cette société de moins de 50 salariés, son sort a été scellé par le PDG de l'entreprise (agressions verbales, agression physique, menaces de licenciement, placardisation, pressions sur les salariés pour qu'ils choisissent leur « camp »...) Au final, parce que les choses sont déjà allé trop loin et qu'il ne s'est jamais agit d'autre chose que d'exiger la tête de quelqu'un, bref, de représailles en vue d'obtenir la dissolution définitive des instances représentatives du personnel. De tels agissements sont intolérables. Nous comptons donc sur votre aide pour que notre déléguée du personnel et déléguée syndicale Info'com-CGT réintègre pleinement et au plus vite ses fonctions dans l'entreprise.

**Restons mobilisés face aux tentatives d'intimidation ! •**

## ELECTIONS ADREXO Les basses manœuvres de la direction n'ont pas déstabilisé la CGT !

Alors que la direction d'Adrexo a tout fait, depuis bientôt deux ans, pour décrédibiliser la Cgt, les résultats des dernières élections professionnelles témoignent de la confiance des salariés envers notre organisation syndicale.

En effet, malgré les coups tordus d'individus, soi-disant adhérents à la Fapt ou à la CAT (syndicat patronal), qui sont allés jusqu'à déposer des listes contre les listes de la Cgt, la Filpac-Cgt maintient son positionnement au Comité d'entreprise en obtenant 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants. Gageons que sans cette trahison, notre organisation syndicale aurait sans doute amélioré son pourcentage de représentativité et gagné un siège supplémentaire au CE. Cependant, fort de ce résultat, la Cgt va intensifier ses actions afin de combattre l'attaque contre l'emploi sans précédent (13 000 licenciements sans indemnité !) mis en œuvre en 2015 par la direction.

La Filpac-Cgt remercie tous les salariés qui lui ont accordé leur confiance en votant pour ses candidats malgré la campagne de dénigrement orchestrée par le patronat et ses agents infiltrés ! Les élus Cgt s'engagent à intensifier leurs efforts pour continuer d'être les porte-paroles et les premiers défenseurs des salariés dans toutes les instances de négociations de l'entreprise et de la Branche de la distribution directe. Pour ce faire, elle continuera, avec ses syndicats, de soutenir les actions du Collectif national Cgt Adrexo, de la Déléguée Syndicale Centrale de la Cgt, Catherine TAHAÏ, et des Délégués Syndicaux Cgt ci-dessous :

Régions	Délégués syndicaux	Dépôts
<b>Île-de-France</b>	Najib BOUSLIM	St OUEN
	Karim IDDERDAR	NANTERRE
	Frédéric DE DUYVER	COULOMMIERS
<b>Nord</b>	Sandrine MARMIN	BOUIN-PLUMOISON
<b>Est</b>	Joseph BURZILLA	METZ
	Serge FOURNIER	BESANCON
<b>Centre-Est</b>	Fabrice SIMEON	CLERMONT-FERRAND
<b>Centre-Ouest</b>	Roméo POUNGA	ANGERS
	Cécilia DELPLANQUE	CHATELLERAULT
<b>Sud-Est</b>	Marcel BAILLY	SALONS DE PROVENCE
	Abdelkrim OUNES	MARSEILLE
	Daniel BORREL	MONTELMART
	Micheline ZANONI	MONTPELIER 3
<b>Sud-Ouest</b>	Josué THIBOUT	BORDEAUX
	Gérard GOUSSET	DAX
	Joël HUYQUES-BEAUFOND	TARBES
	Patrice LAPOUDGE	ROCHEFORT SUR MER
	Patrice ALLIAUME	BEZIERS
<b>Ouest</b>	Jean-Pierre SCOURZIC	LORIENT
	Jean-Claude DAVID	ALENÇON

La Filpac-Cgt s'est mise en ordre de marche ! Elle vous attend pour qu'ensemble nous réagissions fortement contre les licenciements abusifs orchestrés par la direction d'Adrexo et les actionnaires du Groupe SPIR Communication.

**Sans solidarité, il n'y aura pas d'avancées possibles !**

**Elle exhorte également tous les salariés à se mobiliser contre la Loi Travail**

« El Khomi » qui ne vise qu'à supprimer le minimum de droits existants pour les salariés et travailleurs en France et qu'à leur enlever ainsi toute protection face à la violence patronale.

**Tous ensemble devant les dépôts Adrexo en lutte !**

**Tous ensemble, dans la rue, le 31 mars pour le retrait de la Loi El Khomri ! •**

# 2016, les paritaires **Leabur** s'enchainent, **les salariés y trouveront-ils leur compte ?** Nous devons en tout cas y **veiller !**

## Réunion paritaire **Leabur** du 15 / 03 / 2016 (sur les classifications) le matin

Le groupe paritaire mis en place a terminé son travail de recensement des emplois repères de la branche et de leur définition actualisée. Désormais, il appartient à la Commission paritaire de décider d'une méthode rénovée de notation de ces emplois dans le cadre d'un élargissement de la grille (le groupe IV devrait être scindé en deux échelons) et de la prise en compte (revendications Filpac-Cgt) de l'ancienneté dans la qualification (déroulement de carrière) et des polyvalences. Cette négociation risque d'être difficile vu les enjeux, car au final, il devrait y avoir une nouvelle grille de salaires dont on ne peut imaginer qu'elle serait au rabais !

Cette négociation finalisée, le groupe de travail appliquera la méthode négociée et classera les emplois repères nouveaux pour aboutir à une nouvelle grille de qualifications et de salaires.

## Réunion paritaire **Leabur** du 15 / 03 / 2016 après-midi

### • Point 1 (Saisine de la CPN par la Filpac Maury)

En première partie d'après-midi, nous devons paritairement donner notre point de vue sur une demande formulée par la Filpac Maury qui estime qu'il y a une mauvaise rémunération des journées travaillées par les salariés de Maury les jours fériés. Nous apprenons que l'employeur n'a fourni aucun élément à l'inverse du syndicat Filpac de Maury, ce qui permet de douter de la volonté de Maury de permettre à la CPN d'aider à toute conciliation... Rappelons qu'il n'y a plus de commission d'interprétation de la Convention Collective active mais l'Uniic indique qu'il serait souhaitable de la réactiver. Au bout de quelques minutes de débat, les orga syndicales de salariés sont unanimes sur la lecture qu'ils font des éléments avancés par la Filpac sur le paiement des jours fériés travaillés mais aussi sur la rémunération du travail le dimanche.

Concrètement, chez Maury comme ailleurs, dès lors qu'il est demandé à un salarié de venir travailler un jour férié cela devrait se traduire ainsi :  **salaire**

**de base maintenu sur la base de 152 h 25** (puisque ceux qui ne viennent pas travailler auront cette journée payée de toute façon) + **nombre d'heures travaillées les jour fériés + majoration à 100 % des heures travaillées** (lecture claire de l'article 313).

Cela a beau être limpide, l'Uniic refuse de participer à ce constat par écrit, dit que nous faisons une interprétation littérale, mais se dit prêt à sensibiliser Maury, notamment sur le risque juridique que Maury « pourrait » prendre à maintenir sa position...

Rappelons que le travail des jours fériés, comme du dimanche n'est pas « normal » et doit relever de l'exception, ce qui justifie la rémunération différenciée et explique que cela ait été gagné dans notre CC.

Nous martelons que nous ne sommes pas sur du revendicatif, mais sur l'application du droit strict !

La position molle de l'Uniic vis-à-vis de ses propres adhérents consterne la délégation des représentants salariés qui font le lien avec le point 2 de l'ordre du jour sur l'accord de méthode proposé par l'Uniic pour « toiler » la convention collective et pour soit disant, notamment permettre une meilleure lisibilité de la Convention collective...

Comment faire confiance aux représentants des employeurs pour aborder nombre de sujets lorsque l'on comprend qu'à ce stade, seul ce qui peut intéresser les employeurs permettrait de trouver leur agrément ? S'agissant de ce qui est clairement écrit à l'heure actuelle, qui va dans le sens des salariés, ils se refusent à prendre une position officielle pour contraindre leurs adhérents à la respecter !

Notre délégation indique que puisque l'on ne peut pas s'entendre ici, il ne restera plus qu'à saisir au contentieux et créer une jurisprudence. Les organisations patronales sont-elles dans leur rôle dès lors qu'elles encouragent Maury comme d'autres à faire du dumping social pour finalement continuer de casser les prix à bon compte et entretenir une concurrence déloyale avec d'autres employeurs qui eux respecteraient la convention collective ?

• **Point 2** (Accord de méthode doc de travail pour « toiler » la CC du **Leabur**)  
L'Uniic propose une réécriture à droit constant de la Convention collective sur les sujets qu'elle juge prioritaires mais nous comprenons rapidement que sous prétexte d'une meilleure lisibilité, démarche que nous pourrions partager, l'Uniic veut en fait répondre à des revendications patronales en tentant de rogner cette convention à tout va. Alors que nous ne serions que sur le respect des accords, eux, sont clairement en train de revendiquer la disparition de ce qui les gêne et donc la non application de ce qu'ils ont signé précédemment !  
Lorsqu'alors, on leur indique que nous ne pouvons pas les suivre, l'Uniic fait comprendre en substance qu'elle passe son temps à faire venir des patrons à la CC du **Leabur** et que notre opposition à faire preuve de plus « d'ouverture d'esprit » les ferait fuir et conduirait à la disparition de la CC du **Leabur**.  
Le ton monte, et là, constatant de part et d'autre, que le dialogue se limite à ce que la délégation patronale veut bien discuter, l'Uniic clame qu'elle pourrait bien dénoncer la convention collective... (Amusant à entendre lorsque l'on a écouté pendant une heure ce même jour, leur secrétaire général affirmer son immense attachement à celle-ci !).  
Assurément, une telle initiative ne manquerait pas, nous le pensons, d'amener à développer la revendication et les actions des salariés des dizaines de milliers de salariés-e-s concernés-e-s !  
Il faudra donc nous positionner rapidement sur un accord de méthode ou pas et si oui, travailler à faire nos propres propositions, notamment sur la pénibilité, si nous ne voulons pas que certaines autres organisations ne décident de partir sur la base du document de l'Uniic.  
Prochaine négociation le 25 / 04 / 2016. •